
L'approche participative dans l'aménagement des places publiques d'Alger, une alternative face à la crise économique

Dounia CHERFAOUI⁽¹⁾

La participation sous-entend l'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, intervenant seules ou dans une organisation, dans le but d'agir sur une décision les concernant (Ghidouche, Kaawach, Ghidouche, 2016). Elle représente donc un processus sollicitant des personnes pour prendre une décision dans différents domaines (Danthon, 2013).

En effet, la participation est introduite dans les différentes formes d'action publique. En urbanisme, les expériences de participation ainsi que les premières tentatives de théorisation des pratiques participatives remontent à plus de 40 ans. Parmi les auteurs qui ont abordé ce sujet de participation en urbanisme figure Sherry R. Arnstein qui a publié son article « A ladder of citizen participation », en 1969, dans la revue américaine des professionnels du planning (Bacqué, Gauthier, 2011). Cet auteur a voulu, à travers son article, concevoir une échelle de la participation à partir des travaux d'analyse des programmes fédéraux de projets participatifs qui concernent la rénovation urbaine, la lutte contre la pauvreté et les cités modèles. L'auteur a mis en avant les dispositifs participatifs utilisés dans les années 1960, tels que les sondages d'opinion, les assemblées de quartier et les audiences publiques. Elle a précisé la faible portée de ces dispositifs qui représentaient des rituels symboliques. De ces expériences, l'auteur proposa des pratiques de participation plus concrètes basées sur le partenariat, la délégation de

⁽¹⁾ Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, El Harrach, Algérie.

pouvoir et le contrôle par les citoyens. Ainsi, les pratiques participatives en urbanisme ne sont pas récentes et sont toujours en évolution.

La participation a particulièrement gagné en importance dans le secteur de l'aménagement, du fait qu'elle assure dans une certaine mesure, une entente, voire un compromis entre les différents acteurs du projet. Cet aménagement, dit participatif, est également désigné sous des appellations comme: design social, architecture participative, architecture citoyenne, participatory design, urbanisme participatif, laboratoires vivants ou living labs, ... (Jacob, Desage, 2015). En cherchant dans la littérature, nous pouvons retrouver la définition suivante pour le design social.

« [...] un ensemble d'intentions et de méthodes, plus ou moins délimitées et formalisées, censées rompre avec les formes de planification centralisées du passé, et œuvrer à une conception participative des objets urbains et des espaces construits ou aménagés » (Deboulet, Nez, 2013, p. 138).

Le recours à cette approche de design social rentre dans le cadre de l'innovation et du suivi du changement social, tout en abordant les différentes représentations de l'espace, de ses usages, de ses délimitations et de son habitabilité. Cette approche a une diversité d'enjeux, mais elle se distingue par le fait que le monopole décisionnel, concernant l'environnement bâti et non bâti, n'est plus destiné seulement aux professionnels.

Parler de participation revient d'abord à parler de la démocratie. Certains auteurs la considèrent en crise, voire dans une situation de blocage (Chevallier 2002, Mendel 2003, Mignard 2003). C'est dans ce contexte que la participation devient une alternative pour une nouvelle manière d'appliquer la démocratie. Sous cet angle, trois formes de démocratie peuvent être distinguées : la démocratie participative en Amérique, la démocratie de proximité en France et la démocratie délibérative dans les pays anglo-saxons et germaniques.

La participation citoyenne est une des formes de participation qui peut être dans un cadre institutionnel, comme émanation de la société civile à travers la mise en place et l'engagement des comités de quartiers par exemple. Comme elle peut être le résultat de l'initiative des décideurs à travers un processus de consultation populaire référendum ou une décision de commission parlementaire.

L'approche participative peut être perçue à différents niveaux du projet dans la mesure où elle peut intégrer de manière complexe des

actions pouvant être individuelles ou collectives, ponctuelles ou générales qui ciblent des projets de développement et d'aménagement à différentes échelles territoriales : rues, quartiers, etc. (Danthon, 2013). De manière générale, la participation citoyenne est considérée par différents auteurs comme une solution contre la marginalisation des citoyens dans les projets. Elle devient dans cette optique une condition pour la réalisation et l'acceptabilité du projet, comme elle peut servir de moyen de légitimation d'une décision institutionnelle. Ceci dit, elle reste critiquée par certaines études qui évoquent les ambiguïtés et les difficultés dans sa mise en œuvre, concernant notamment les outils utilisés dans la procédure de participation. S'y ajoute la critique d'émergence d'une éventuelle nouvelle « gouvernementalité », consistant à privilégier les revendications de ceux « ayant élevé la voix » aux dépens de ceux restés silencieux (McEwan, 2005).

Malgré ces critiques, des expériences de participation, que cela soit en milieu urbain ou rural, se sont multipliées dans le monde. Elles concernent notamment les questions d'habitat, de mobilité, et d'environnement, mais aussi d'aménagement des espaces publics comme les rues, les places publiques, les parcs urbains, etc.

Les expériences faites dans ce domaine démontrent la richesse d'enseignements tirés et utilisés pour améliorer la procédure de participation. En effet, ces procédures engagent une variété d'acteurs tels que les habitants du quartier, les usagers venant d'autres quartiers, les aménageurs et les acteurs des secteurs public et privé. Elles dévoilent l'intérêt opérationnel et l'efficacité de la participation citoyenne dans les différents contextes et situations des villes, des quartiers marginalisés, connaissant des pratiques informelles, notamment dans le cas des crises économiques (Poelaert, 2005).

Le présent article traite justement de ce cas, à savoir la mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne dans l'aménagement d'une place publique à Alger, dans un contexte de crise économique. Cette dernière a, en quelque sorte, contrecarré les plans d'aménagement lourds et onéreux du centre-ville d'Alger qui concernaient le développement de la capitale. Il s'appuie sur une enquête réalisée sur la placette Ben Boulaïd, effectuée à l'aide d'un questionnaire contenant des questions ouvertes portant sur les rôles des acteurs, les avantages, les limites, les difficultés rencontrées et les perspectives de l'approche participative. Ces questions étaient destinées aux responsables de l'aménagement urbain, au niveau de la mairie d'Alger-centre, et aux usagers-habitants des rues Tanger et Ben Boulaïd. Ces usagers-habitants sont constitués de femmes, d'hommes, de jeunes et d'enfants.

D'après les interviews, il en ressort que les autorités locales ont opté pour la participation citoyenne pour ce projet. Dans cette démarche, chaque auteur avait un rôle. Il y avait des apports positifs, mais aussi des limites et des perspectives d'aménagement d'autres espaces publics dans ce contexte de crise économique.

Avant d'exposer les résultats de cette enquête, il est intéressant de comprendre, d'abord, les causes de la crise économique et de voir ses conséquences sur l'aménagement urbain et plus particulièrement sur l'aménagement des places publiques. S'en suivent la présentation de la méthodologie et le travail sur terrain. Au final, les résultats de l'enquête sont présentés et discutés.

La crise économique et ses impacts à Alger

L'Algérie est un pays dont l'économie repose essentiellement sur la rente pétrolière. Etant donné les perturbations observées ces dernières années affectant les prix du pétrole drastiquement revus à la baisse, la crise financière est devenue inévitable. En effet, les autorités publiques ont reconnu l'amorce d'une crise économique dès 2014 (Mezouaghi, 2015). Ceci fut justifié par la dépense publique qui a atteint en Algérie deux fois la valeur des entrées en devise. Plusieurs experts prédisaient une aggravation de cette situation de crise dans les années à venir. L'année 2017 avait été désignée, à cet égard, par les experts en économie, comme l'année la plus dure (Boudia, Fakhari, Zebiri, 2017). Elle peut être caractérisée par les arrêts de chantiers et le gel de projets. Ceci touchait inévitablement l'aménagement urbain, notamment celui des places publiques et autres actions d'embellissement de la capitale.

Impacts sur l'aménagement des places publiques d'Alger

La ville d'Alger détenait, en effet, depuis 2012 un programme ambitieux d'embellissement qui était consigné dans le document portant la Stratégie de Développement à l'horizon 2030. Ce programme comprenait un plan pour améliorer l'image de la capitale à travers des opérations de ravalement de façades, de restauration du vieux bâti et surtout de réaménagement des places publiques.

La mise en œuvre de ce programme était prévue au courant de l'année 2014, mais beaucoup d'actions, que le plan de développement préconisait, étaient dorénavant considérées comme coûteuses notamment après l'annonce de la crise économique. Nonobstant cela, l'enveloppe financière était encore, entre les années 2014 et 2015, conséquente pour la poursuite de certaines actions d'embellissement qui se limitaient

principalement au ravalement des façades et au changement des revêtements de sol des principales rues de la capitale.

Les places qui devaient être réaménagées sont la place Grande Poste, la place Emir Abdelkader, le square Port Saïd et la place des Martyrs. Le bureau d'étude portugais « Parque Expo » a fait des propositions de réaménagement de ces places avec une vision de modernisation et de mise en valeur. À cause de la crise économique, les places n'ont pas connu ces réaménagements, à l'exception faite du square Port Saïd qui a été réaménagé en 2019. Contrairement à la Grande Mosquée d'Alger et l'aménagement de la Promenade de la Baie qui s'inscrivent aussi dans la stratégie. Ces grands projets ont bénéficié d'un budget conséquent permettant leur réalisation malgré la crise économique. L'intervention sur les places publiques de la capitale ne pouvaient plus se justifier que par l'urgence. Ce fait n'est pas nouveau car les places étaient souvent aménagées à la veille d'une visite du maire, d'un wali, voire d'un ministre ou du président. Ce qui constituait en soi une situation d'urgence et impliquait une intervention rapide sur ces espaces.

Impacts sur la gestion urbaine

La crise économique a imposé non seulement l'arrêt de certains projets mais aussi la réflexion sur de nouvelles mesures pour la gestion des communes et leurs financements. Suite à l'amenuisement des ressources de l'État, le financement des collectivités locales des différentes communes de la capitale et celles du pays par le truchement exclusif du Trésor Public devenait difficile. Ceci signifie que les collectivités locales devraient retrouver une identité de l'économie sociale. Cette dernière se rapproche de la notion d'utilité sociale qui a pour critères la libre adhésion, l'égalité des membres, la production de valeur économique, la non-lucrativité, l'indépendance et la solidarité (Garrabé, Bastide, Fas, 2001).

De ce fait, différents mécanismes furent proposés visant la promotion de la démocratie participative. Dans ce cadre, un texte de loi fut préparé en ce sens, visant l'instauration de la participation citoyenne dans la gestion des collectivités locales (Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, 2017). Ce texte prévoyait le développement des aspects de la participation et le passage de la concertation à l'engagement effectif des citoyens autour des questions d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie. C'est dans cette perspective, et afin d'affiner la réflexion dans le cadre de cet effort de rénovation de l'action publique que furent mis en place des processus de consultation avec des experts internationaux, mais aussi des expériences

participatives concrètes, dont l'aménagement de la placette Ben Boulaïd à Alger-Centre.

Le cas de la participation citoyenne dans l'aménagement de la placette Ben Boulaïd

Méthodologie

Afin de cerner et de comprendre l'approche participative utilisée dans le cas de l'aménagement de la placette Ben Boulaïd, une enquête a été effectuée entre du 10 au 15 Mars 2016 sur le réaménagement de la placette Ben Boulaïd en 2014. L'enquête s'est déroulée dans les bâtiments à proximité de la placette et dans la mairie d'Alger-Centre, plus précisément avec le service d'urbanisme. Le but de cette enquête est d'explorer la démarche participative employée dans le réaménagement de la placette. Le premier questionnaire était destiné aux habitants des rues Tanger et Ben Boulaïd et un autre questionnaire concernait les responsables d'aménagement de l'Assemblée Populaire Communale (APC) d'Alger-Centre.

Au total, 60 personnes ont été interrogées, dont 30 sont les usagers de la placette. Ces usagers étaient constitués de 5 adolescentes, 8 adolescents, 4 filles, 6 garçons, 3 femmes adultes et 4 hommes adultes. Nous avons contacté 25 habitants dont 10 hommes âgés entre 35 et 65 ans, engagés dans les comités de quartier. Les 15 autres étaient des femmes adultes du troisième âge. Dans la mairie, il y avait 5 architectes qui ont répondu au questionnaire, dont 4 ont participé au réaménagement de la placette.

Les questionnaires destinés aux habitants, aux usagers et aux architectes comprenaient des questions ouvertes et fermées. D'abord, il y avait des questions concernant les personnes interrogées (la catégorie d'âge, le genre, le quartier, l'engagement ou non dans un comité de quartier ou dans une association). D'autres questions ont concerné l'aménagement de la placette et la satisfaction des personnes interrogées vis-à-vis des résultats obtenus. Enfin, les questions ont concerné la démarche de la participation citoyenne aux différentes réunions concernant la placette. Les résultats de cette enquête ont été présentés suivant trois aspects : le réaménagement de la placette, l'approche participative et le rôle des acteurs dans le projet de réaménagement.

La placette Ben Boulaïd et son réaménagement

La placette Ben Boulaïd était à l'origine une friche urbaine située sur la rampe Ben Boulaïd, plus précisément sur l'emplacement d'un immeuble effondré qui faisait face au siège de l'assemblée populaire nationale (APN) et celui de la wilaya d'Alger. La placette était connue pour sa position centrale, à proximité de la place Emir Abd El Kader et de l'hôtel el Safir. Malgré cette situation attractive et stratégique, la placette était restée longtemps squattée par des voitures et servait de parking. Cet usage intensif, quotidien et anarchique représentait un danger pour les enfants du quartier et causait non seulement des nuisances sonores mais aussi des embouteillages qui gênaient les habitants du quartier et les passants par la rampe Ben Boulaïd.

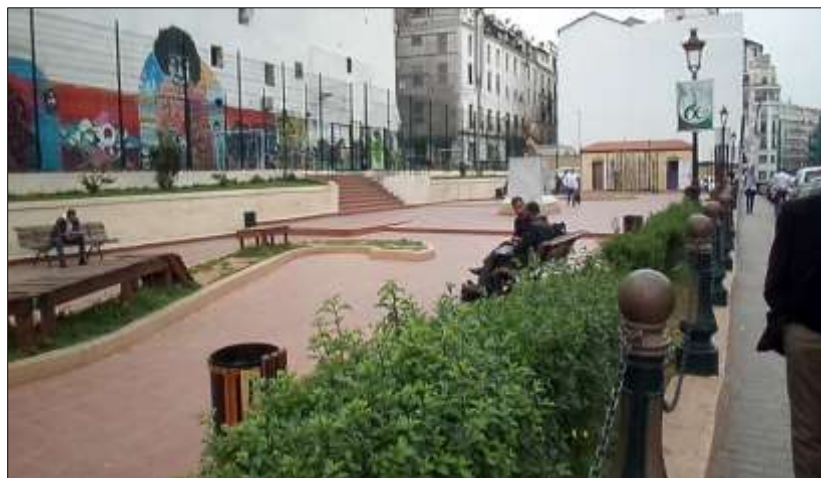
De cette image négative de la placette, est née l'idée de l'aménagement. En effet, les habitants des quartiers délimités par les rues Ben M'Hidi, Asselah Hocine et Tanger exprimèrent leur insatisfaction à travers une pétition, proposant la transformation de la placette en jardin et espace de jeu sécurisé pour enfants. Cette demande déposée au niveau du service d'urbanisme de la commune d'Alger-Centre fut acceptée parce qu'elle représentait d'une part, une demande d'utilité publique, et d'autre part, parce qu'elle cadrait la vision des autorités d'embellir la capitale. Dans ce cadre, la mairie d'Alger-Centre proposa de changer l'image de la placette en suggérant son aménagement en trois zones : une zone servant comme espace de jeu pour enfants, constituée d'un terrain de basket et d'une aire pour toboggans, une deuxième zone destinée aux expositions temporaires et à l'espace vert et une troisième zone aménagée en terrasse louée à un restaurant se situant à proximité de la placette. Le maire de la commune d'Alger-Centre décida aussi d'introduire l'art urbain afin de donner une image plus attirante et de permettre aux enfants et aux jeunes de s'identifier au quartier et à la placette. Cette proposition a tout de suite intéressé les habitants-usagers et a amené à engager d'autres acteurs ayant des connaissances en matière d'art urbain.

Figure 1 : La placette Ben Boulaïd avant l'aménagement



Source : Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-centre, 2007

Figure 2 : La placette Ben Boulaïd après l'aménagement



Source : Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-centre, 2014

La participation citoyenne : une approche intégrée dans l'aménagement de la placette Ben Boulaïd

Si l'aménagement de la placette s'est imposé comme une urgence, la participation citoyenne s'est aussi imposée comme une obligation. Mais s'agit-il d'une planification participative ? En revenant à Henri Lefebvre (2000), dans son article sur la production de l'espace, il y a un droit à la ville. Ce droit doit découler d'une révolution économique qui s'appuie sur une autogestion avec une planification de la production orientée vers la satisfaction des besoins sociaux, mais aussi d'une révolution politique à travers une auto-organisation et enfin d'une révolution culturelle celle de la vie quotidienne (Lefebvre 1974). Mais le droit à la ville s'exprime aussi à travers une participation concrète des habitants et des citoyens dans les décisions et les projets d'urbanisme. À la base du droit à la ville se trouve l'autogestion urbaine. Cette dernière n'est pas présente dans notre contexte. De ce fait, la participation citoyenne dans le cas de l'aménagement de la placette Ben Boulaïd n'est pas planifiée. Ceci se confirme par l'enquête menée au niveau du service d'urbanisme de la mairie d'Alger-Centre. En effet, il n'y avait pas d'objection à la participation des comités de quartiers, mais l'expérience était première en son genre. Il y avait une décision prise par la mairie d'expérimenter cette opération.

Le réaménagement de la placette devait impérativement engager les parties ayant initié cette opération. Dans la demande déposée par les habitants, il est fait mention de faire participer ces derniers dans l'opération d'aménagement de la placette. Pour rappel, ces habitants étaient représentés par des comités des quartiers de Ben M'Hidi, de Tanger, d'Asselah Hocine et par l'association Hamoud Boualem qui avait pour objectif d'aider financièrement les comités dans leurs actions d'aménagement et d'amélioration de leurs quartiers. Ces différentes organisations étaient toutes reconnues par la commune d'Alger-Centre.

Mais d'où vient l'approche participative dans l'aménagement des places publiques en Algérie ? Cette question nous renvoie à prendre en considération deux autres questions : que représentent les places publiques dans les villes algériennes ? Et dans quel cadre sont aménagées les places publiques ? Afin de répondre à ces questions, nous avons consulté différentes thèses de doctorat et publications sur les places publiques en Algérie (Kettaf, 2013, Cherfaoui, Djelal 2019). Il s'avère qu'elles ne sont pas nombreuses et qu'elles traitent des aspects bien spécifiques des places et très rarement de leur aménagement. Mais avant d'aborder l'aménagement, certains auteurs considèrent les places comme

un dispositif de l'aménagement colonial. Ces places symbolisaient la force, le pouvoir et le modèle colonial avec ses règles urbanistiques et architecturales. Ce modèle s'est propagé dans plusieurs villes du pays. Mais après l'indépendance, ces places étaient tantôt fréquentées et tantôt délaissées, suivant le contexte politique et sécuritaire du pays. Leur importance réapparaissait à travers l'envie des citoyens d'investir ces lieux de détente et de rencontre. Ceci a été pris en charge par les responsables des villes qui ont programmé des projets d'aménagement pour améliorer la qualité de ces places et pour plus de confort. Petit à petit, la notion de projet urbain s'installe chez les décideurs. Cette notion impose de faire la ville avec le projet tout en encourageant la bonne gouvernance. De ce fait, le projet urbain se veut être collectif, négocié et partagé faisant associé aussi bien les experts, les techniciens, les décideurs que les citoyens. D'après Kettaf (2013), l'Algérie est restée septique à l'égard de cette démarche participative et a préféré poursuivre une démarche traditionnelle de projet.

Le cas de la placette Ben Boulaïd montre l'exception car il vient dans un contexte de crise économique et où le budget des collectivités locales est bien réduit. Ceci a donc conduit à appliquer la participation citoyenne qui s'est organisée à travers des rencontres entre les différents acteurs. Ces rencontres s'effectuaient à travers des réunions régulières avec les représentants des comités de quartiers dans le cadre de l'initiative « co-villes »¹ qui avait pour objectif de rétablir le dialogue avec la société civile (Semmoud, 2015).

Après l'échec des tentatives des années 1980 à instaurer le dialogue avec la population et l'engagement vers une politique d'intégration sociale qui devaient instaurer des débats sur les différents sujets de création d'emploi, de développement des activités et des équipements et surtout de logement et de transport (Semmoud, 2015). Cette initiative de « co-villes » avait pour but de trouver des solutions aux problèmes soulevés par ces derniers. Ces dialogues s'effectuaient à travers des réunions périodiques dont la fréquence était d'une à deux fois par mois. Elles regroupaient le président de l'assemblée populaire communale (P/APC), le secrétaire général (SG) ainsi que les représentants de la société civile tels que les comités de quartiers. Ces réunions se focalisaient sur les problèmes auxquels sont confrontés les citoyens

¹ L'initiative co-villes était mise en place en 2004 par la wilaya d'Alger. Elle consistait à organiser des réunions périodiques de « concertation » regroupant en plus du wali, les maires des communes concernés, des représentants de l'APW et des associations et comités de quartiers agréés afin de débattre et de trouver des solutions « participatives » aux problèmes d'élite et d'aménagement de quartier.

vis-à-vis de l'Assemblée Populaire Communale et de ses différents partenaires. Elles devaient permettre aux porte-paroles des citoyens d'intervenir dans la gestion de leur commune. Ceci dit, les « co-villes » ont été abolies en fin 2014 suite aux difficultés de communication et d'animation de ces réunions dont les résultats n'aboutissaient pas à la résolution des problèmes exposés.

En effet, les réunions étaient animées par des modérateurs qui devaient représenter les comités de quartiers, dont le rôle était de transmettre les problèmes ainsi que les attentes des habitants. Ceci dit, ces modérateurs ont souvent eu du mal à exposer ces problèmes et attentes du fait de la non maîtrise de l'origine de ces problèmes et l'absence de concertation avec les comités de quartiers. Certains modérateurs ont exposé leurs propres problèmes qui ne représentaient pas ceux des habitants du quartier.

En outre, les actions de participation publique ont été, en quelque sorte, soumises à un contrôle. Ceci est dû essentiellement à l'organisation des réunions qui se sont déroulées au niveau de l'APC et non dans les espaces publics. Ces réunions devaient être programmées après la vérification de la disponibilité des membres de la mairie et la réservation de l'espace. Par conséquent, elles dépendaient des collectivités locales. De ce fait, il est généralement recommandé de faire les réunions de participation citoyenne dans des espaces ouverts à tout le public ou ceux appartenant aux comités de quartier.

Figure 3 : Plan d'aménagement final de la placette Ben Boulaïd après concertation avec les comités de quartier



Source : Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-centre, 2014

Le rôle des acteurs dans le processus de participation dans l'aménagement de la placette Ben Boulaïd

D'après l'enquête, chaque acteur devait jouer un rôle précis dans lequel la collectivité locale avait une part prépondérante de maitre d'ouvrage puisque c'est elle qui devait diriger et encadrer l'ensemble du processus. À savoir opérer la transformation de la placette en un espace de jeu, de détente, voire d'exposition temporaire de plantes et de restauration. Ces nouveaux usages devaient repousser le squat de la placette par les voitures et devaient répondre aux attentes des usagers-habitants et des commerçants à proximité de la placette.

Les comités de quartier impliqués dans la démarche ont joué, à cet égard, un rôle très important, en plus de celui de participer à la conception de la placette avec les techniciens et les responsables de la commune. Ils devaient aussi communiquer aux habitants et usagers de la placette les différentes décisions prises avec les responsables d'aménagement et les états d'avancement de cette opération d'aménagement. Ils étaient chargés, entre autre, d'encourager et soutenir le groupe des artistes « DJART »², qui avait pris l'initiative d'introduire l'art dans la placette afin de la rendre plus attractive, notamment pour le groupe d'usager enfants et jeunes. Rappelons à cet effet que le groupe DJART avait à son actif plusieurs expériences artistiques dans la capitale consistant en la transformation des murs aveugles des bâtisses en œuvres d'art et en aménageant les espaces publics avec du mobilier fabriqué avec des matériaux recyclés. En ce qui concerne l'aménagement de la placette Ben Boulaïd, nous soulignons que les habitants-usagers notamment les jeunes et les enfants ainsi que les étudiants en architecture se sont joints à ce groupe pour la création de mobilier tels les bancs temporaires et les panneaux, ainsi que pour le dessin des graffitis sur le mur aveugle de la placette.

² Ce groupe dont le nom renvoie à une contraction des mots DJazair et ART et dont la combinaison « Jar » signifie en arabe « voisin ».

Figure 4 : Intervention artistique de DJART sur la placette Ben Boulaïd



Source : Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-Centre, 2007

Les avantages et les limites de cette expérience

La participation des habitants-usagers dans l'opération de l'aménagement de la placette a été, d'après les responsables d'aménagement de la mairie d'Alger-Centre et des personnes interviewées, très bénéfique sur différents plans. Par rapport à l'aspect organisationnel, les comités des quartiers se sont beaucoup investis pour faciliter et permettre aux entreprises d'effectuer leurs travaux dans de bonnes conditions. Sur le plan communicationnel, les comités transmettaient régulièrement les états d'avancement et jouaient le rôle d'intermédiaire entre les entreprises, la mairie et les citoyens. Ceci a permis de réduire le temps de réalisation de ce projet de réaménagement et d'éviter les dépenses allouées au contrôle des tâches et à la surveillance des matériaux. Du fait que le projet a impliqué les habitants, ces derniers se sentaient responsables. Ils ont assuré eux-mêmes le contrôle des tâches et la surveillance de la placette afin d'éviter tout acte de vandalisme et de vol de matériaux. Ceci n'est pas le cas des projets qui sont imposés aux habitants sans leur concertation. Souvent, ces projets ne sont pas acceptés par les habitants et subissent des actions retardant leur réalisation.

Si la mairie a financé une grande partie du projet, il faut souligner que des interventions de bénévoles et l'usage des matériaux recyclés ont

contribué, selon les responsables locaux, à réduire le budget initial alloué à ce projet, car les matériaux recyclés ne coûtaient pas chers. Certains ont été reçus comme un don par le groupe d'artistes DJART.

De manière générale, l'exploitation des entretiens montre que les deux parties de l'opération, à savoir les représentants des comités des quartiers et les habitants-usagers, d'un côté et les responsables de la commune d'Alger-Centre, de l'autre côté, ont partagé dans leur grande majorité le même avis concernant l'apport positif de l'opération. Cette expérience a montré selon eux la possibilité pour les habitants-usagers d'intervenir en tant qu'acteur actif pouvant s'imposer et atteindre des objectifs concrets. Il a été aussi remarqué que cette expérience a renforcé l'appropriation de la placette par les usagers qui s'identifient à leur aménagement et veillent, à ce jour, au maintien de celui-ci.

Quant aux limites de cette opération, elles sont observées au niveau de la pérennité et aux initiatives encourageant la participation citoyenne. La majorité des personnes interrogées ont avoué les difficultés de communication avec les responsables de l'aménagement. En effet, l'arrêt de l'expérience des « co-villes » initiée par la wilaya d'Alger, comme nous l'avions cité précédemment, a entraîné des difficultés d'organiser des réunions entre la société civile et les représentants de l'Assemblée Populaire Communale.

Il est à signaler également que le peu de médiatisation de cette expérience innovante au niveau de la commune d'Alger-Centre, où elle s'est déroulée et au niveau des autres communes de la ville, explique un certain nombre de malentendus et d'incompréhension de la démarche participative par les autres habitants. Un petit sondage fait sur les quartiers voisins d'Alger-Centre fait ressortir que certains habitants de ces quartiers pensent que l'approche participative consiste à donner un avis favorable ou défavorable sur une proposition d'aménagement émanant des responsables de la mairie. Alors que l'expérience de l'aménagement de la placette Ben Boulaïd a montré que cette approche ne se limite pas à donner des avis. Elle a permis de trouver des ressources d'intervention directe et effective cachées des habitants avec les différents partenaires institutionnels locaux.

Une autre limite à cette opération se situe au niveau de la non-clarté des procédures après-aménagement de la placette. En effet, d'après les responsables de l'aménagement urbain au niveau de l'Assemblée Populaire Communale, la gestion et l'entretien de la placette ont été tacitement dévolus aux services de la municipalité, alors qu'il était entendu que les habitants-usagers devaient impliquer tous les acteurs qui se sont engagés dans cette opération, y compris les comités de quartiers.

Ces derniers devaient, en principe, s'associer aux sponsors et aux secteurs privés pour assurer le financement de ces opérations. Dans les entretiens réalisés auprès des membres des comités de quartiers, ces derniers ont déclaré ignorer totalement cette clause. Cette incompréhension et ces malentendus sur la répartition des rôles et des charges dans la démarche participative de partenariat incitent à poser une question de grande importance sur le devenir et le caractère durable de cette démarche qu'ont connue certains quartiers de la capitale et autres villes du pays. Elle pose dans ses véritables dimensions, la question de la réduction des ressources des collectivités locales, du fait de la crise économique que vit le pays, et des moyens financiers, humains et organisationnels que doivent mobiliser ces derniers pour pouvoir satisfaire les attentes des citoyens en matière de projets et d'aménagement urbain.

Les perspectives de la participation citoyenne en aménagement des espaces publics et des places publiques

D'après les responsables de l'aménagement au niveau de la mairie d'Alger-Centre, l'aménagement de la placette a servi comme exemple pour encourager et inciter les quartiers voisins à réaliser des opérations similaires. Les exemples cités par ces responsables témoignent de la variété des opérations réalisées et couronnées de succès: l'aménagement d'un espace de jeu sur la rue Didouche Mourad, l'aménagement d'un espace vert sur la rue Débih Cherif, l'opération d'embellissement et de nettoyage au niveau de la rue des Frères Bellili, etc. Ces opérations réalisées en collaboration avec les comités de quartier et les partenaires privés ont permis aux collectivités locales d'économiser leur budget tout en contribuant à l'embellissement de la capitale.

La participation paraît donc être une bonne alternative pour faire face à la crise économique, mais elle nécessite :

- une structuration permettant aux représentants de la société civile d'identifier rapidement les structures pouvant les accueillir et recevoir leurs doléances ;
- une plateforme pour contacter les partenaires et les sponsors pouvant intervenir dans l'opération d'aménagement ;
- une médiatisation en ligne, notamment à travers les réseaux sociaux, permettant aux autres quartiers de bénéficier des expériences des autres et d'éviter les freins qui contraignent la procédure de participation.

Conclusion

L'expérience de la participation citoyenne dans l'aménagement de la placette Ben Boulaïd s'est avérée comme une approche qui s'est imposée par elle-même, par les résultats auxquels elle a abouti et pour les différentes raisons aussi bien sociales que financières. En effet, il semble que la crise économique, c'est-à-dire essentiellement la réduction des ressources publiques, a contribué à imposer la démarche participative comme alternative intéressante et féconde au regard des résultats engendrés. Cette approche a permis aux citoyens d'intervenir d'une manière effective et concrète dans les projets qui les concernent, en favorisant leur accessibilité et leur réalisation sur terrain. La démarche que nous avons analysée a contribué grandement à réduire les dépenses des collectivités locales, qui sont souvent réticentes à organiser, à développer et à dupliquer, ce genre d'opérations difficiles à monter et à gérer.

L'enquête menée sur la participation citoyenne dans l'aménagement de la placette Ben Boulaïd a montré la mobilisation des habitants pour mener un projet de réaménagement et la possibilité de coopérer avec d'autres partenaires. De ce fait, la démarche participative a renforcé le lien entre les habitants et la placette ; ces habitants avaient différents rôles à assumer durant ce projet. L'enquête a fait ressortir également les carences de cette démarche participative qui, dans le cas de l'aménagement de la placette Ben Boulaïd, a souffert d'un manque de structuration et de médiatisation, notamment par les réseaux sociaux.

Cette modeste expérience d'aménagement que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes représente la première expérience algéroise en matière de démarche participative dans l'aménagement d'un espace public. Cette démarche constitue une alternative face à la crise économique. Elle nécessite une bonne organisation et une médiatisation entre les habitants du quartier et ceux des quartiers avoisinants.

Bibliographie

Bacqué, M-H., Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participation*, (1), 36-66.

Boudia, M, Fakhari, F, Zebiri, N. (2017). La Crise économique actuelle en Algérie entre les fluctuations des prix de pétrole et l'exploitation des potentialités disponibles pour la réalisation du décollage économique - étude Analytique. *Journal of Economic and Financial Research*, 4, 882-904. Algérie : Université Oum El Bouaghi.

Castrillo Romón, M.A., Santos y Ganges, L. (2008). Urbanisme et militantisme de quartier dans les quartiers populaires de Valladolid. *Espaces et Sociétés*, (134), 53-66.

Cherfaoui, D., Djelal, N. (2019). Temporalités quotidiennes et usages : impacts sur les propositions d'aménagement des places publiques d'Alger. *Espace populations sociétés*. [En ligne], 2019/1, mis en ligne le 17 juin 2019

Chevallier, J. (2002). La crise de la démocratie:mythe ou réalité? Dans *Mélanges. Les mutations contemporaines du droit public*. Paris : Dalloz, 361-381.

Danthon, J. (2013). *La participation citoyenne dans les projets urbains, enjeux et débat*. <https://bit.ly/3gXA0V1>

Deboulet, A., Nez, H. (2013). Savoirs citoyens et démocratie urbaine. *Revue Projet*,(335). Rennes: Presses universitaires de Rennes Collection

Garrabé, M., Bastide, L., Fas, C. (2001). Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire. *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, (280), 12-35.

Ghidouche, A.Y., Kaawach, K., Ghidouche, F. (2016). *La participation citoyenne comme approche innovante de co-crédation de valeur d'une ville. Le cas de la ville d'Alger*. CIST2016 – En quete de territoire(s)?, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2016, Grenoble, France. p.11-17.

Jacob, L., Desage, F. (2015). Présentation : les aménagements de la participation : design, innovation et controverses sociospatiales. *Lien social et Politiques*, (73), 3-12.

Kettaf, F. (2015). La fabrique des espaces publics. Conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie). *Les Cahiers d'EMAM*, (26).

Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, (31-32),15-32.

McEwan, C. (2005). *New Spaces of Citizenship? Rethinking Gendered Participation and Empowerment in South Africa*.

Mendel, G. (2003). *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*. Paris : La Découverte.

Mezouaghi, M. (2015). L'économie algérienne : chronique d'une crise permanente. *Politique étrangère*, (3), 17-29.

Mignard, P. (2003). *L'illusion démocratique, Essai sur la politique à l'intention de celles et ceux qui doutent....*Toulouse : l'A.A.E.L.
<https://bit.ly/2RbAc8R>

Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire. (2017). *Avant-projet de loi relative à la participation citoyenne et aux activités participatives au niveau local*. <https://bit.ly/3vFIUv1>

Poelaert, N. (2005). *Expérience d'une participation citoyenne à la reconversion d'une région touchée par une grave crise économique*. <https://bit.ly/3fCcU5p>

Poujol, V. (2015). Pratiques citoyennes informelles des jeunes et acteurs publics : de la prise de conscience des professionnels à l'enfermement dans un référentiel socio-éducatif. <https://bit.ly/3fBj2ea>

Semmoud, N. (2015). Les marges urbaines : un analyseur privilégié de l'urbanisme d'Alger ? *Les Cahiers d'EMAM*, (27).

Warin, P. (2011). La participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale questionnée par le non-recours à l'offre publique. *Télescope- Revue d'Analyse Comparée en Administration Publique*,(17), 116-134.